

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 2022

Le 9 septembre 2022, le Conseil Municipal a été convoqué pour le 16 septembre 2022 à 18 h 30 à la Mairie.

Le Conseil Municipal était réuni sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN. Tous les membres élus étaient présents, sauf Jean-François BONIN qui a donné procuration à Christian SAVOI.

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Après avoir adopté à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente, l'assemblée a étudié les dossiers suivants :

VALIDATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC 2021 : ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'obligation de la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif et sur l'eau potable. Ce rapport doit être présenté au Conseil dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné (date limite du 30 septembre).

Monsieur le Maire donne la parole à Florian MALARD, qui s'est chargé avec Jean-François BONIN de la réalisation de ces deux rapports. Il indique que le rapport est public et qu'il permet d'informer les usagers du service par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Florian MALARD rappelle que jusqu'à présent la réalisation de ce rapport était déléguée à Bac Conseils pour un montant de 3000€/an.

Carlos PARDO demande quel est le rôle de Bac Conseils maintenant que ces rapports ne sont plus réalisés par l'entreprise. Florian MALARD répond que Bac Conseils a deux fonctions : l'analyse comptable de Véolia et la saisie. Ainsi la Commune délègue toujours l'analyse comptable des rapports envoyés par Véolia.

Après présentation, le conseil municipal, à l'unanimité adopte les rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2021 ainsi que celui de l'eau potable 2021.

DECISION MODIFICATIVE : BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire explique que lors de l'établissement du Budget en début d'année la ligne de crédit concernant la dotation aux amortissements n'a pas suffisamment été approvisionnée.

N° de compte	Libellé	Augmentation des crédits Dépenses	Augmentation des crédits Recettes	Diminution des crédits Recettes	Diminution des crédits Dépenses
6811	Dotations aux amortissements	+ 3 000.00€			
615228	Autres bâtiments				- 3 000.00€
	TOTAL	+ 3 000.00€			- 3 000.00€

Le conseil approuve à l'unanimité cette décision modificative concernant le budget général.

TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la taxe d'aménagement est un impôt local perçu par la Commune et le Département.

Elle concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature, nécessitant l'obtention d'une autorisation d'urbanisme telle que les permis de construire, les permis d'aménager ou bien les déclarations préalables de travaux.

Actuellement le taux en vigueur pour la part communale est de 1% voté en 2011. Il propose au Conseil une réévaluation de ce taux pour une mise en application au 1^{er} janvier 2023.

Le conseil décide à l'unanimité moins une abstention de Madame Malika BOUMIR, de majorer la taxe d'aménagement et de la porter à 2% sur l'ensemble du territoire.

Monsieur le Maire informe également que c'est la DDT (Direction Départementale des Territoires) qui gère la gestion de cette Taxe d'aménagement. Depuis le 1^{er} septembre 2022, cette compétence a été transférée à la DGFIP pour toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme déposées à compter de cette date.

Le conseil prend ainsi acte du transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme à la DGFIP.

PROJETS D'AMELIORATION DE STATIONNEMENT

Monsieur le Maire explique au Conseil les difficultés de la Commune liées au manque de stationnement.

Il tient à rappeler que le projet de création d'un hôtel sis Rue Centrale porté par Monsieur Clément DIJOUX a été accordé par l'acceptation de son Permis de Construire en juin 2022. Pour que cette autorisation d'urbanisme soit validée, il a fallu que la Commune s'engage à mettre à disposition des places de stationnement pour la clientèle de l'établissement. Les parkings publics situés aux abords du projet sont donc désignés pour proposer des places de stationnement sur le domaine public.

Le sujet se pose également pour le Hameau de Malix où beaucoup de maisons et granges ont été réhabilitées sans places de stationnement.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à engager des démarches auprès de propriétaires et de se positionner sur les futures possibilités d'acquisition de biens qui permettraient la réalisation de ces projets communaux dans ces deux secteurs afin d'améliorer le stationnement.

Gwendoline BASSET informe l'assemblée qu'elle a des contacts sur des propriétaires intéressés de vendre des parcelles de terrain à la Commune sur le Hameau de Malix.

Le conseil vote à l'unanimité moins une abstention de Gwendoline BASSET.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Association Foncière

Le 9 février dernier, le bureau de l'association foncière avait décidé de la dissolution de l'association foncière. A ce jour, un apurement de la dernière dette a été fait. La délibération sera envoyée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Belley et la mutation des biens sera réalisée par acte administratif. Le conseil donne compétence à Monsieur Carlos PARDO, Adjoint au Maire pour représenter la commune pour la signature d l'acte.

➤ Litige SR3A

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réunion avec le SR3A s'est déroulée le jeudi 1^{er} septembre dans les locaux du SR3A sis Ambérieu-En-Bugey en sa présence ainsi que celles de Florian MALARD et la Secrétaire de Mairie. Une réunion constructive qui a permis de conclure sur un accord amiable. Le SR3A financerait la totalité des travaux dans l'emprise de leur chantier de base. Le SR3A propose également une aide administrative concernant la composition du dossier de subvention. Le Maire explique avoir eu un contact téléphonique avec l'Agence Départementale d'ingénierie de l'Ain pour une nouvelle étude de tracé.

➤ Source du Tunnel

L'annonce légale pour le marché public est actuellement en ligne sur le site de La voix de l'Ain et est parue également en version papier. La date d'ouverture des plis est fixée au vendredi 30 septembre 2022. Florian MALARD demande une copie des offres une fois les plis ouverts.

➤ Rue de la Gare

Le Maire explique avoir reçu de la part de la CCPA une convention à signer, concernant une proposition de soutien financier à travers le fond de concours démolition qui s'élève à 50 000€ par immeuble démolit. Il informe également le conseil qu'il a pris contact avec l'Etablissement Public Foncier qui a géré l'achat et la démolition de la cité Cleyzeau.

➤ Projet reconstruction cité Cleyzeau

Le Maire informe le conseil avoir rencontré des collaborateurs de la SEMCODA. Ils lui ont présenté le projet de reconstruction à la cité Cleyzeau. Projet avec une sortie de terre prévue pour 2026. Il diffuse une vidéo du projet construction. Le projet consiste à créer 6 logements de type 4 d'environ 80m², de deux garages boxés et quatre places couvertes. La commune mettrait à disposition de la SEMCODA, le

terrain nu dans le cadre d'un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans. La commune devrait verser une subvention d'équilibre dont le montant en valeur 2022 peut-être estimé à hauteur de 342 000€ HT et la prise en charge des VRD estimée à 135 500€ HT.

Georges CHARVET demande s'il y a une obligation de passer par un bailleur social ou si la commune a le choix entre un bailleur social et un investisseur. Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation avait été faite concernant ce projet de reconstruction et seule la SEMCODA avait répondu favorablement.

➤ **Enfouissement de la fibre**

Christian SAVOI informe le conseil qu'une proposition a été reçue en Mairie de la part du SIEA concernant l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication au Chanay, ainsi que la modernisation de l'éclairage public, ainsi que de l'enfouissement de la fibre à la liaison entre le hameau de Malix et celui du Chanay.

La commune n'a jamais utilisé ses droits de subventions auprès du SIEA, elle est donc catégorisée au 1^{er} niveau et peut ainsi obtenir 80% de subvention pour ce projet.

➤ **Restauration local du CSCA**

Le Maire explique au conseil d'avoir assisté à la réunion de l'entente communautaire le jeudi 15 septembre. Le projet de restauration du local du CSCA est à prévoir au budget 2023.

➤ **Eclairage public**

Il est défini auprès du Conseil que Stéphanie AMOURIQ s'occupe du dossier d'éclairage public, avec Christian SAVOI et Carlos PARDO.

Une étude est en cours pour connaître la consommation de l'éclairage public avant la délégation de la gestion au SIEA. Une information sera diffusée prochainement dans le petit bulletin afin de prévenir les administrés du projet de la commune de la coupure de l'éclairage public de 23 H à 5 H.

➤ **Points publics d'eau potable**

Florian MALARD informe le conseil que cet été, 2 fuites potentielles ont été détectées sur la commune, l'une située à la fontaine place du pont et l'autre au robinet du cimetière.

Les deux points d'eau ont été fermés. Des recherches de fuites sont en cours. Actuellement 5 points d'eau sont à disposition du public (2 robinets au cimetière, 1a fontaine, le lavage en Cordaret et un robinet à la cité Cleyzeau). Il demande à ce qu'une relève des différents compteurs d'eau soit faite régulièrement afin de détecter plus vite une fuite ou anomalie et d'envisager un changement d'accès de ces robinets publics par des boutons poussoirs.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures trente minutes.

Publié conformément aux lois et règlements en vigueur par Nous, Gaël ALLAIN, Maire de Tenay, le 11 octobre 2022.

Le secrétaire de séance,
Christian SAVOI



Le Maire,
Gaël ALLAIN

